

## AVENANT N° 1

### CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION METZ TRIATHLON

**Entre :**

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 26 mai 2011 et arrêté de délégation en date du 27 avril 2010, ci-après désignée par les termes la Ville,

**d'une part,**

**Et**

2) l'Association dénommée METZ TRIATHLON, représentée par Monsieur Christophe DEMANGEON, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

**d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **PRÉAMBULE**

L'Association Metz Triathlon joue un rôle prépondérant dans les différents championnats régionaux et nationaux, notamment avec trois équipes au plus haut niveau national en triathlon homme et duathlon femme. L'Association développe également des efforts considérables en matière de formation, par ses actions auprès des jeunes avec l'obtention du label national de club formateur.

L'Association a organisé également deux événements sportifs majeurs sur Metz à savoir le Triathlon du plan d'eau et le triathlon du technopole, ainsi que la 1<sup>ère</sup> édition du Bike & Run.

Ainsi et sur la base de ce qui précède, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé, par délibération du 27 janvier 2011, de la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec ladite Association, portant définition de l'objet, du montant et des conditions d'utilisation des subventions ainsi allouées par la Ville de Metz à l'Association Metz Triathlon pour remplir ses missions d'intérêt général.

Le présent avenant a pour objectif d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'Association Metz Triathlon au titre de l'organisation du Grand Prix National Duathlon qui aura lieu le 7 août prochain.

## **ARTICLE 1**

L'article 4 de la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association Athlétisme Metz Métropole portant sur les « Crédit de fonctionnement » est modifié comme suit :

« Conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 et du 26 mai 2011, une subvention globale d'un montant de 38 000 € est allouée à l'Association Athlétisme Metz Métropole. Ce montant comprend :

- une subvention de fonctionnement de 26 500 € allouée par délibération du 27 janvier 2011 ;
  - une subvention de 1 500 € allouée par délibération du 27 janvier 2011 dans le cadre de l'organisation du Bike & Run ;
  - une subvention de 10 000 € attribuée par délibération du 26 mai 2011 au titre du Grand Prix National Duathlon qui aura lieu le 7 août prochain.
- Cette somme sera versée à l'issue de la manifestation, sur présentation d'un bilan financier.

## **ARTICLE 2**

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz le,

Le Président  
de l'Association Metz Triathlon

Christophe DEMANGEON

Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD